

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
25/02/2020	25/02/2020	2020-009563

1. Intitulé du projet

Défrichement de 1ha08a49ca route de Recardeyres à NOAILLAN (33), en vue de l'aménagement d'un lotissement d'habitation.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOVI

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

OUVRARD Patrick

RCS / SIRET

3	1	6	1	3	9	9	3	0	0	0	1	1	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47C)	<p>Défrichement d'une superficie de 10849m².</p> <p>IOTA: rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature Loi sur l'eau pour le rejet des eaux pluviales.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un lotissement de 13 lots à bâtir situé dans le hameau L'OLIBAT à Noailan.

L'assiette du projet est de 10849m² et concerne les parcelles section WY 1,16,17,19 et section D 1421 et 1723.

L'accès au lotissement se fera depuis la route de Recardeyres. Une nouvelle voie à usage partagé sera créée afin de desservir l'ensemble des lots et sera aménagée avec des espaces verts latéraux plantés.

Les espaces verts communs représenteront au moins 10% de la superficie de l'opération selon le règlement du PLU de la zone 1AU.

Un chemin rural traverse le terrain, il sera maintenu et son emprise sera élargie par les espaces verts communs du lotissement. Il constituera "une trame verte". De la même manière, les abords d'un petit ruisseau en eau constituant "une trame bleue" en limite d'opération seront plantés afin de marquer sa présence et de le préserver.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer un lotissement d'habitation dans la continuité de l'urbanisation existante, et de densifier le hameau, tout en réussissant son intégration paysagère avec le boisement riverain.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Au vue de la reconversion de sols, le défrichage sera réalisé par l'abattage et l'arrachage des souches pour les sujets non conservés, après l'obtention du Permis d'aménager et de l'autorisation de défricher et purge des tiers.

Phase travaux d'aménagement et de construction:

- le passage des réseaux enterrés et de l'ensemble des réseaux divers
- l'aménagement de la voie nouvelle
- la construction des maisons individuelles
- l'aménagement des espaces verts et espaces communs

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cette phase concerne l'opération de lotissement, et la vie quotidienne de ses résidents.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'Aménager
 Demande d'autorisation de défrichement
 Dossier de déclaration loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de l'opération	10849m ²
Superficie à défricher	10849m ²
Lot privatif	7920m ²
Espaces communs (espaces verts et voirie)	2929m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

route de Recardeyres
 NOAILLAN (33)
 Cadastre:
 Section WY n°1, 16, 17 et 19
 Section D n°1421 et 1723

Coordonnées géographiques¹

Long. 44 ° 28 ' 39 " N Lat. 00 ° 20 ' 53 " W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " .. Lat. ___ ° ___ ' ___ " ..

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " .. Lat. ___ ° ___ ' ___ " ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est situé à plus de 2.5km. Il s'agit de la ZNIEFF2: Le réseau hydrographique du Ciron (720001968)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche se situe à plus de 1.5km (Château de Noaillan).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération n'est pas concerné par un site ou sur des sols pollués selon la base de données Basias.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon l'arrêté n°E2005/14, la commune de Noailan est située en zone de répartition des eaux au titre de l'aquifère de l' Oligocène à l'ouest de la Garonne" avec une côte de référence à 45m NGF.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura2000 le plus proche se trouve à 2km (Directive Habitats "Vallée du Ciron"-FR7200693
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera connecté au réseau d'eau potable public existant. Ce raccord sera étudié dans le cadre du Permis d'Aménager et fera l'objet d'un accord avec le gestionnaire dudit réseau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De faibles terrassements seront probablement nécessaires dans le cadre de la viabilisation du lotissement et de la construction des habitations. Le projet s'adaptera à la topographie du site afin de minimiser les déblais et remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'abattage des arbres conduira à une perturbation temporaire de la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à impacter les habitats ou les espèces rencontrées.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit de consommer des espaces boisés exploités en Taillis décrit en annexe (jeunes sujets de Robinier)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération se situant à proximité d'un boisement, il est soumis à un risque incendie. Il n'est cependant pas concerné par un PPR incendie.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic lié aux nouveaux habitants du hameaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Quelques nuisances sonores prévues en phase travaux (voirie + constructions pavillons)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Quelques très légères vibrations en phase travaux à cause du compactages des matériaux</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un éclairage sera mis en oeuvre dans le lotissement (lampes LED, éclairage dirigé vers le sol)</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Infiltration des eaux pluviales dans les espaces communs et surverse éventuelle vers le petit ruisseau situé au Nord du terrain</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet des eaux usées du lotissement vers le réseau public existant route de Recardeyres</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets ménagers avec collecte en porte à porte</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération de défrichement modifiera le paysage, dans la mesure où des arbres seront coupés et des maisons implantées. Cependant les végétaux remarquables seront conservés, et des plantations seront effectués dans le cadre des travaux du lotissement, dans les espaces communs et dans les lots à bâtir.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usage du sol sera modifié, l'opération de défrichement visant à mettre fin à la destination forestière du terrain (Taillis). Néanmoins, l'aménagement du lotissement s'inscrit dans la zone 1AU du PLU affecté à l'urbanisation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures de réduction/compensation sur les espaces naturels:

- Conservation de 3 Chênes existants au droit des futurs espaces verts communs pour deux d'entre eux.
- Plantation d'arbres de haute-tiges d'essences régionales dans les espaces verts communs.

Les eaux pluviales seront infiltrées insitu.

Les impacts et mesures sur l'eau et les milieux aquatiques seront traitées dans le dossier de déclaration Loi sur l'eau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION

Route de Recardeyres, 33730 NOAILLAN

Parcelles Section WY numéros 1, 16, 17, et 19 et Section D numéros 1421 et 1723



Echelle 1/25000



GEOMÈTRE EXPERT - MÂTRE D'ŒUVRE VRD



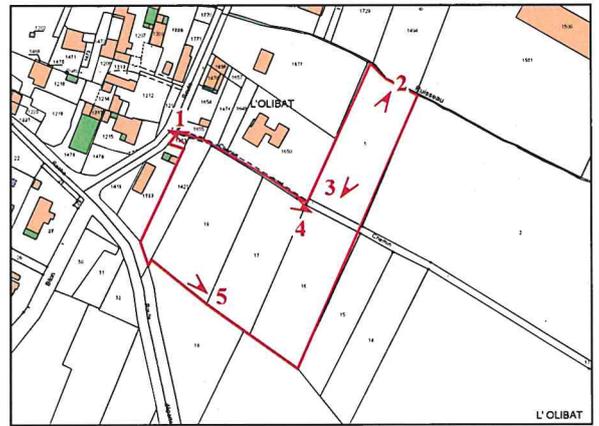
Jean MARC NAUSSAT
Xavier de GOUVILLE
Thierry NAVARRA
Olivier FACHEN

ANISSEUIL 33270 - 21 Boulevard de Feytaud - CS 20132 - Tél: 05 56 66 72 34 / Fax: 05 57 54 15 - info@abgeoaquitaine.com
BOULAY 33120 - 24 Quai de François Mitterand - Tél: 05 56 48 43 64 / Fax: 05 57 53 82 48 - info@abgeoaquitaine.com
LABOURNOLLE 33212 - 21 DUMES, BP 20252, 3 Rue Condorcet - Tél: 05 56 83 17 30 / Fax: 05 56 78 84 44 - info@abgeoaquitaine.com
LA TESTE DE BUCH 33100 - Bureau central, 22109 - 40 Boulevard de Pyla - Tél: 05 57 15 74 12 / Fax: 05 57 54 15 15 - info@abgeoaquitaine.com

PLAN PARCELLAIRE

Route de Recardeyres, 33730 NOAILLAN

Parcelles Section WY numéros 1, 16, 17, et 19 et Section D numéros 1421 et 1723



Echelle 1/2000



1 < Localisation et angle de prise de vue des photos jointes au reportage photographique (PAE-T joint au dossier)

▭ Périmètre de l'opération.

GEOMÈTRE EXPERT - MÂTRE D'ŒUVRE VRD



Jean MARC NAUSSAT
Xavier de GOUVILLE
Thierry NAVARRA
Olivier FACHEN

ANISSEUIL 33270 - 21 Boulevard de Feytaud - CS 20132 - Tél: 05 56 66 72 34 / Fax: 05 57 54 15 - info@abgeoaquitaine.com
BOULAY 33120 - 24 Quai de François Mitterand - Tél: 05 56 48 43 64 / Fax: 05 57 53 82 48 - info@abgeoaquitaine.com
LABOURNOLLE 33212 - 21 DUMES, BP 20252, 3 Rue Condorcet - Tél: 05 56 83 17 30 / Fax: 05 56 78 84 44 - info@abgeoaquitaine.com
LA TESTE DE BUCH 33100 - Bureau central, 22109 - 40 Boulevard de Pyla - Tél: 05 57 15 74 12 / Fax: 05 57 54 15 15 - info@abgeoaquitaine.com

ANNEXE 4 : ESQUISSE DU PROJET



Echelle 1/1000

GÉOMÈTRE EXPERT - MAÎTRE D'OEUVRE VRD



JEAN-MARC NIAUSSAT

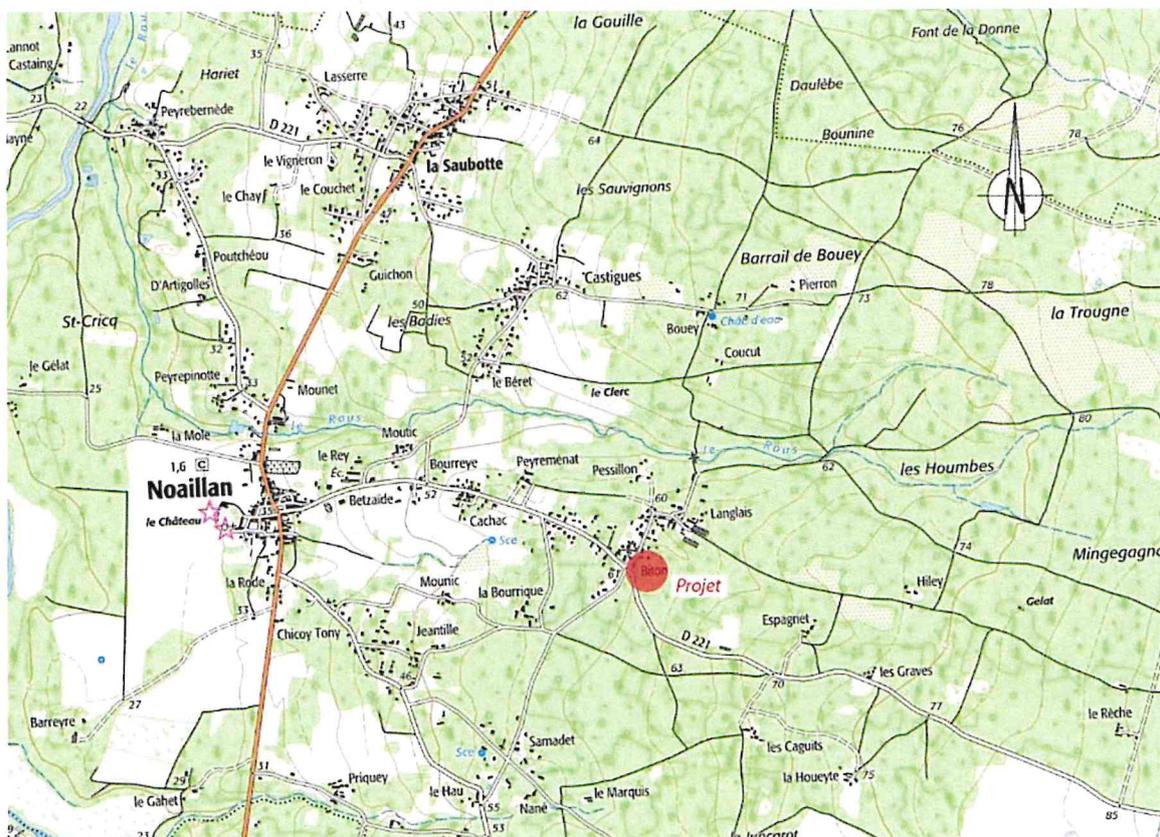
XAVIER de GOUVILLE

THIERRY NAVARRA

OLIVIER PACHEN

I – ÉTAT DES LIEUX

1. Situation – Environnement



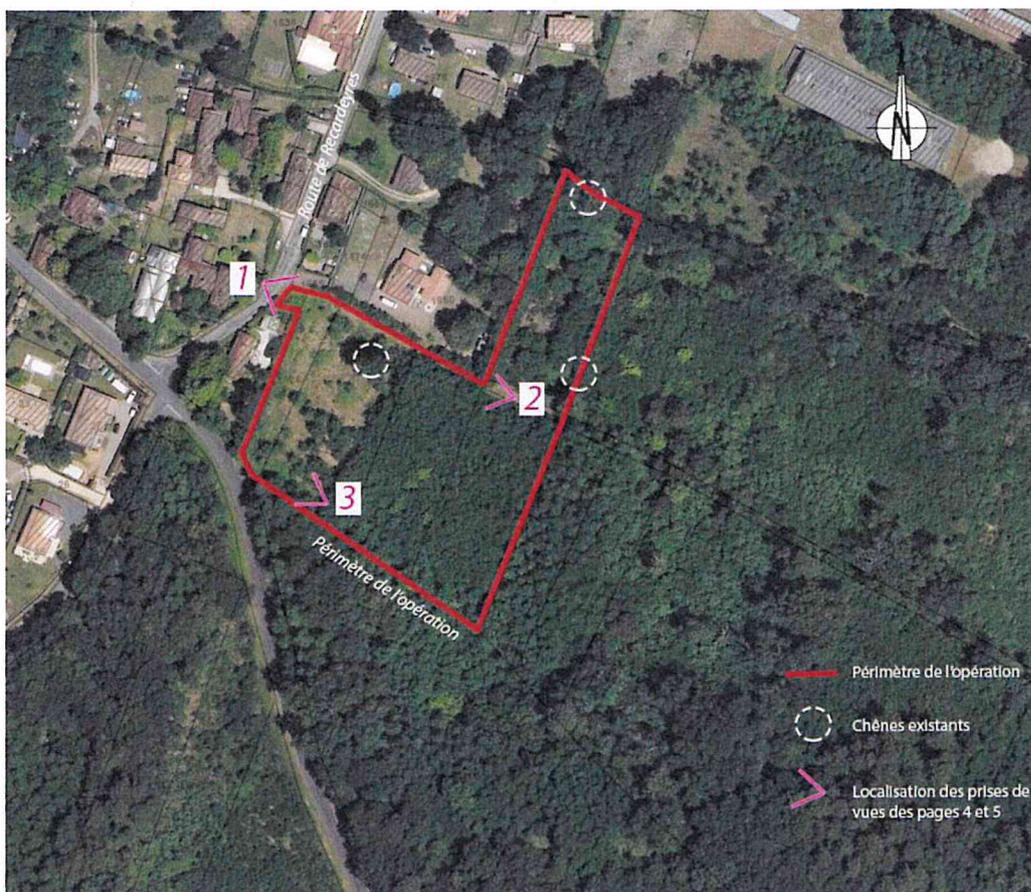
Extrait de carte IGN (sans échelle)

Le projet de lotissement s'inscrit dans la commune de Noaillan, à l'Est du centre bourg.

L'opération se situe en limite d'urbanisation (Hameau L'Olibat), en confrontation avec un massif forestier.

Le terrain à aménager confronte :

- Au Nord, une propriété bâtie
- A l'Est et au Sud, un espace boisé
- A l'Ouest, une propriété bâtie et la route de Recardeyres.

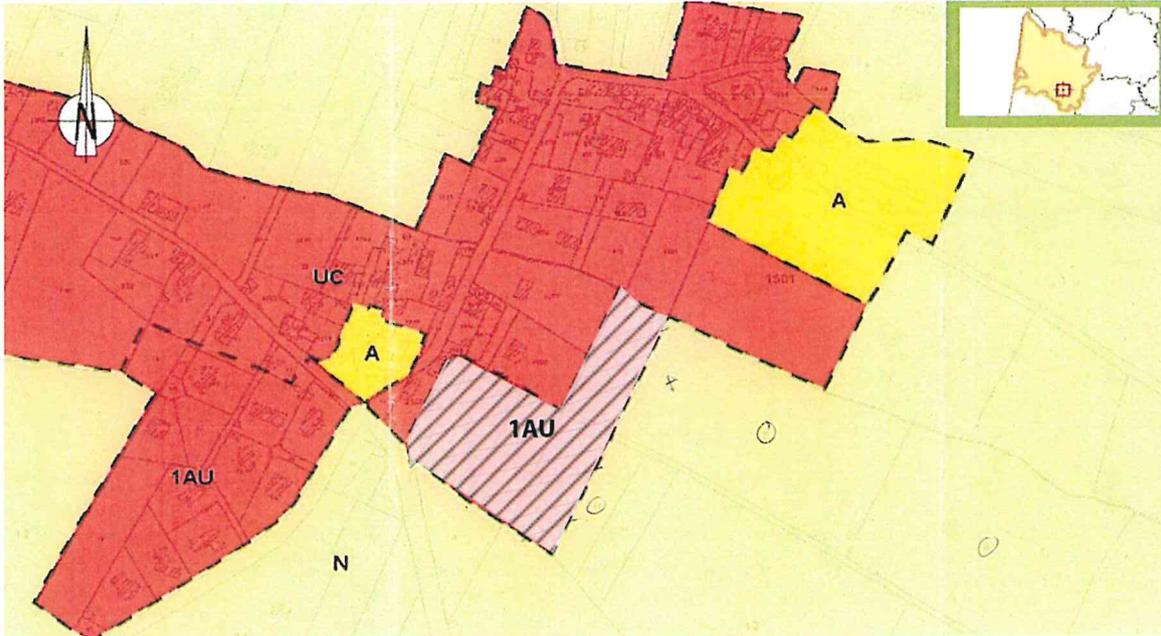


1. Cadastre - Urbanisme



Le périmètre d'opération est cadastré section WY numéros 1, 16, 17 et 19 et Section D numéros 1421 et 1723. Il représente une contenance cadastrale de 1ha 08a 49ca et doit faire l'objet d'une demande de défrichement. L'opération est donc soumise à la procédure au cas par cas.

Source : cadastre.gouv



Extrait de PLU de la commune de Noailan

Le terrain constitue l'intégralité de la zone 1AU du PLU de Noailan.

2. Topographie - Etat initial – Evolution du site

Le terrain, globalement plat, objet du futur permis d'Aménager se compose d'un taillis de robinier (bois de petits diamètre coupé régulièrement). Trois Chênes isolés repérés sur le terrain (cf page 2), de plus gros diamètres seront conservés dans le cadre du Permis d'Aménager.

Un chemin rural traverse l'opération d'Est en Ouest.

1

Chêne isolé



<< Entrée de l'opération.



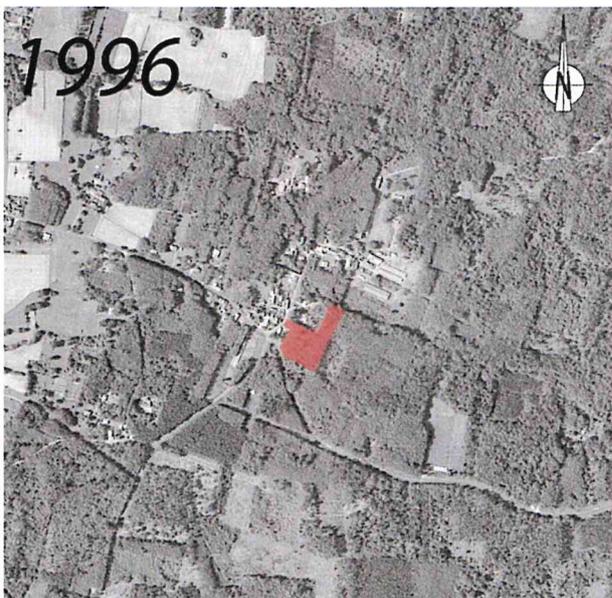
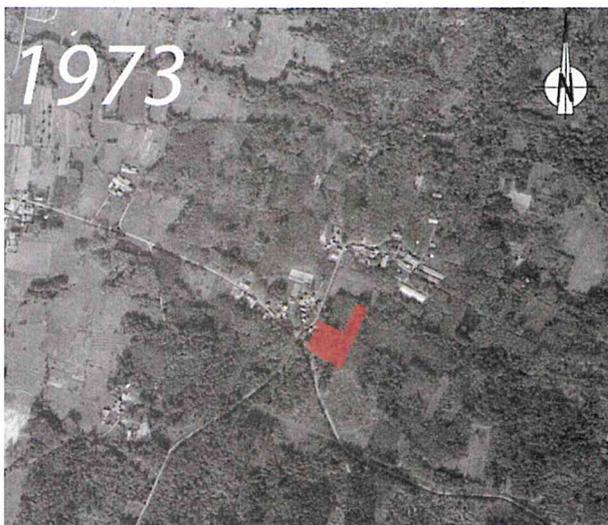
<< Au centre du périmètre du projet, un taillis dense de Robinier



<< Parcelle avec une faible densité d'arbre

Evolution du site

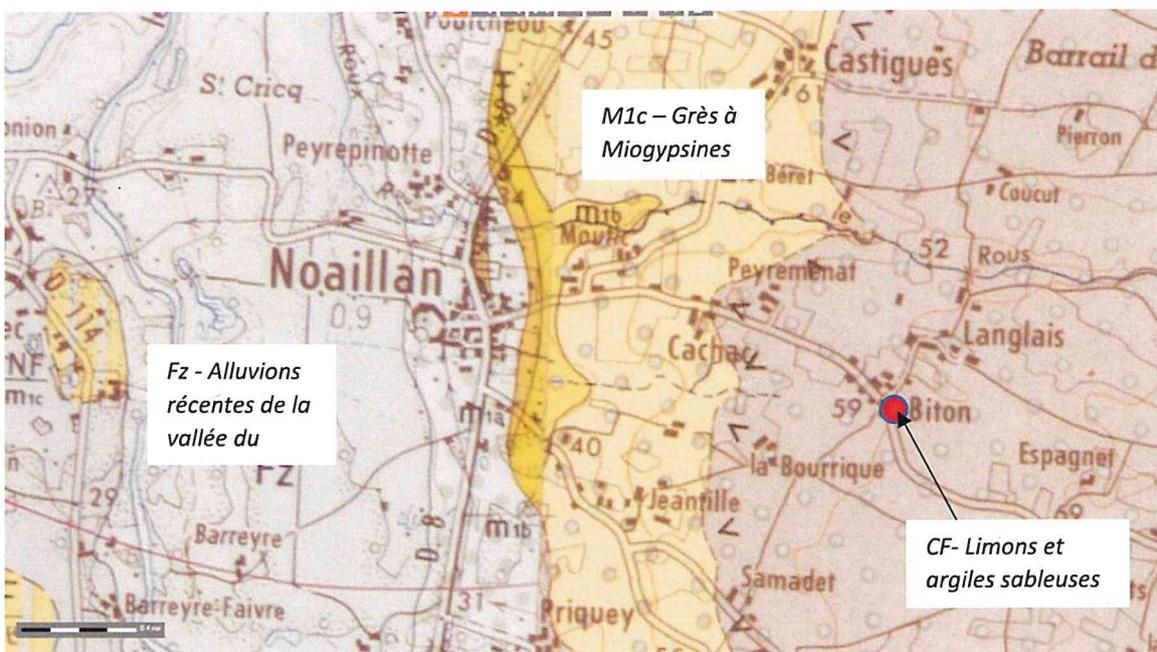
Depuis les années 1970, l'emprise du projet n'a pas connu d'évolution particulière comme en attestent les différentes photos aériennes (1973,1985 et 1996). Pendant cette période, le terrain a toujours été occupé par ce taillis.



II- CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

1. Caractéristique du milieu physique

Géologie



Extrait de la carte géologique de la France 1/50 000 (Source : Infoterre)

Selon les informations livrées par la carte géologique de la France au 1/50 000 – feuille n°851-HOSTENS et n°852-LANGON, le site du projet est constitué de Limons et argiles sableuses sur une épaisseur supérieur à 2m.

Hydrographie



Vue du petit ruisseau depuis la route de Recardeyres.



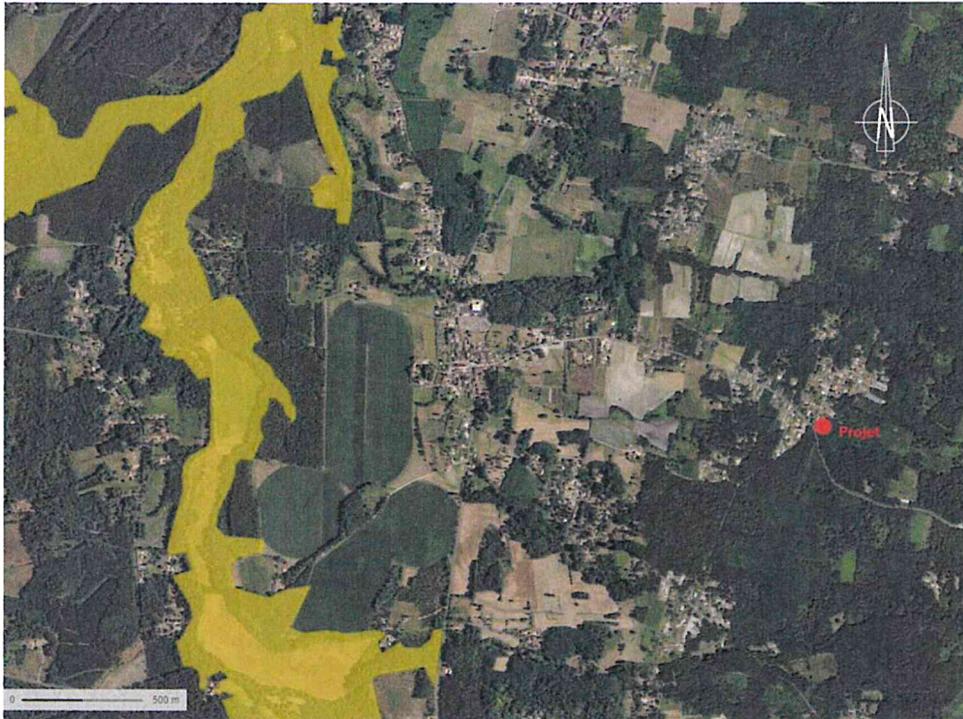
Contexte hydrographique du secteur d'étude (Source : référentiel hydrographique)

2. Mesures d'inventaire et de protection

La zone d'étude, objet du projet, n'est située dans l'emprise d'aucune zone d'inventaire ou de protection règlementaire. Ci-après les zonages à proximité de l'emprise du projet.

Natura 2000

Le site Natura2000 le plus proche se trouve à 2km : Directive Habitats « Vallée du Ciron » (FR7200693).



Zonage de site Natura2000 (Source : Géoportail)

ZNIEFF

La ZNIEFF la plus proche est situé à plus de 2.5km. Il s'agit de la ZNIEFF2 : Le réseau hydrographique du Ciron (FR720001968).



Zonage de site ZNIEFF (Source : Géoportail)

3. Cartographie des habitats naturels du site

La présente étude s'appuie sur un relevé de terrain de Janvier 2020.

Composition floristique

Un relevé floristique visuel a été effectué au sein de l'emprise du projet. Il s'agit d'un secteur occupé en majorité par un taillis de Robinier Faux Acacia.

Les principales espèces identifiées sont :

- Strate arborée :

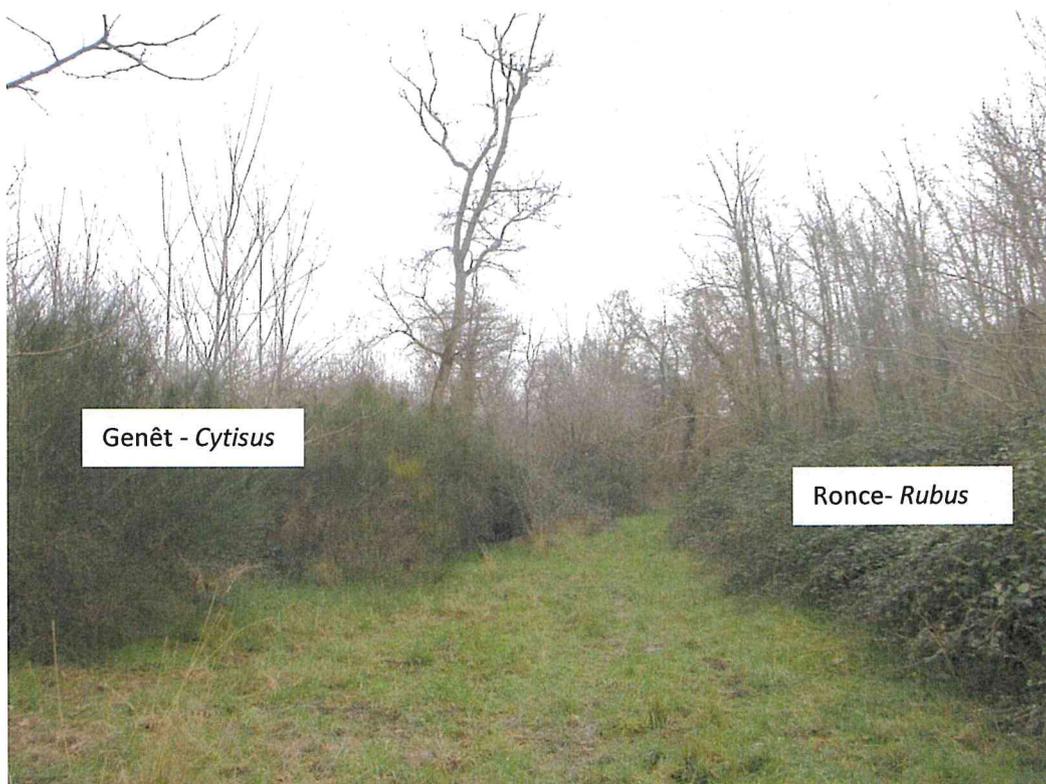
Robinia pseudo-acacia

Quercus robur (3 sujets)

- Strate arbustive :

Cytisus

Rubus fruticosus



Lors du relevé, une différence d'âge notable entre le peuplement de Robinier et les quelques Chênes est percevable. Ces derniers de plus gros diamètre sont âgés de plus de 30ans, alors que les faibles diamètres des Robiniers indique un âge inférieur à 10ans.

III- LE PROJET, IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES

1. Le projet



(Esquisse du projet sans échelle)

La société SOVI, titulaire d'un sous seing privé sur les parcelles cadastrées Section WY numéros 1,16, 17, et 19 et Section D numéros 1421 et 1723 se propose de les aménager sous forme d'un lotissement composé de 13 parcelles de lot à bâtir.

Une nouvelle voie à double sens de circulation desservira l'ensemble des lots et sera aménagée avec une emprise de voirie comprenant des espaces verts communs avec un minimum de 10% règlementaire de la superficie de l'opération.

Le chemin rural traversant l'opération constitue un axe structurant du lotissement. Cette circulation sera affirmée par un élargissement de son emprise grâce aux espaces verts commun du lotissement afin de constituer une « trame verte ». Dans cette emprise sera conservé un Chêne existant.

De même, au nord de l'opération un espace vert commun viendra protéger et conforter la « trame bleue » existante, le petit ruisseau du *Pique Estroun*. Un chêne existant pourra y être conservé, et une végétation de type riveraine (Aulne, Saule marsault...) pourra être plantée.

2. Le traitement des eaux pluviales

Les eaux pluviales du projet seront en majorité et en priorité infiltrées in-situ, en fonction de la perméabilité des sols.

Une surverse pourra être réalisée vers le fossé existant au Nord de l'opération, si cela s'avère nécessaire.

Des noues latérales à la chaussée permettront la circulation et le stockage des eaux, avant infiltration.

